Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20260922-2026-90-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026

DECISION N°2026 – 90

EDF JE PASSE À L'ÉLECTRIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE BRASSEURS D'AIR POUR LES ÉCOLES ET CENTRES DE LOISIRS

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;

- **VU** le dispositif été 2026 « prime rafraîchissement » qui prévoit un remboursement à hauteur de 400 € par équipement maximum, dans la limite de 10 équipements par bâtiment ;

- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition de brasseurs d'air pour les écoles et les centres de loisirs, selon le plan de financement suivant :

		Montant € TTC
Dépenses	Brasseurs d'air	19 633,68 €
	Accessoires pour l'installation	2 198,22 €
	TOTAL	21 831,90 €
Recette	Je passe à l'électrique – EDF	16 975,86 €
Auto-financement Ville		4 856,04 €

L'auto-financement concerne les équipements non-éligibles au financement du dispositif lorsque les acquisitions réalisées pour un bâtiment excèdent la limite de 10 équipements.

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière ou tout autre document nécessaire à la perception du financement.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 22 SEP. 2026

Pour le maire et par délégation
Benjamin DUCA-DENEUVE

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

4e adjoint chargé des finances et de l'évaluation des politiques publiques

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr